

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE**, le **6 SEPTEMBRE 2022** à **19 h 30**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ,	maire;
Luc DUVAL,	conseiller;
Éric FRÉCHETTE,	conseiller;
Marc PAYEUR,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

2022,227 OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

2022,228 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

L'ordre du jour est modifié par l'ajout des points suivants aux affaires nouvelles :

24.1 VITESSE SUR LA RUE TARDIF.

2022-186 RÉSOLUTION NO 2022-186 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2022,229 RECONNAISSANCE AUX ÉTUDIANTS DU PROGRAMME TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI

Le maire souhaite la bienvenue aux deux étudiants qui ont participé au volet apprenti-stage du Programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi et à madame Christine Côté du Carrefour Jeunesse-Emploi. Il s'agit de Sydney Blais qui a fait son stage comme aide aux événements au Parc Marie-Victorin et de Aïka Côté qui a fait son stage comme aide éducatrice à la garderie Aux Petits Câlines. On souligne également la participation au programme de Raphaël Vachon qui a fait stage comme aide aux événements au Parc Marie-Victorin.

Le maire leur remet une bourse de 600 \$.

Le maire félicite les étudiants et remercie Madame Côté.

2022,230 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2022

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} août 2022.

**2022-187 RÉSOLUTION NO 2022-187
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2022**

Sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} août 2022 tel que présenté.

2022,231 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2022,232 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service de sécurité incendie, du Service des loisirs et de l'administration pour les mois de juillet et août ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Les rapports de la bibliothèque sont remis séance tenante.

2022,233 COMPTES DU MOIS

**2022-188 RÉSOLUTION NO 2022-188
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Éric FRÉCHETTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **SEPT CENT TRENTE-DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS ET QUARANTE CENT (732 297,40 \$)**.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Line Bilodeau, trésorière

2022,234 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

2022,235 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 29, rue Tardif (M. Philippe Hamel) – Marge de recul latérale du garage attaché

**2022-189 RÉSOLUTION NO 2022-189
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
29, RUE TARDIF (M. PHILIPPE HAMEL)
MARGE DE REcul LATÉRALE POUR
GARAGE ATTACHÉ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Philippe Hamel possède un immeuble situé au 29, rue Tardif;
- 2 M. Hamel désire transformer le garage isolé existant en garage attaché au bâtiment principal avec une marge de recul latérale de 1,56 mètre alors que l'article 7.2.2 du règlement de zonage n° 2022-12 exige qu'un garage attaché respecte les mêmes marges de recul que le bâtiment principal, soit un minimum de 2 mètres;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l'accorder ne causerait aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n° 2021-25 sur les dérogations mineures;
- 6 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 7 Aux termes de la résolution n° CCU-2022-17 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder les dérogations mineures demandées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à M. Philippe Hamel la dérogation mineure permettant de réduire la marge de recul latérale pour un garage attaché à 1,56 mètre alors que l'article 7.2.2 du règlement de zonage n° 2021-12 exige qu'un garage attaché respecte les mêmes marges de recul que le bâtiment principal, soit un minimum de 2 mètres.

Cette dérogation est accordée à la condition que le demandeur s'assure que la marge de recul latérale du côté opposé respecte un minimum de 3 mètres.

- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5 740 056 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

2022,236 TRAVAUX DE RÉFECTION DU 12^E RANG ET DU 13^E RANG À KINGSEY FALLS, SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK ET SAINTE-SÉRAPHINE – Décompte progressif n° 3 – Les Excavations Yvon Houle et Fils inc.

**2022-190 RÉSOLUTION 2022-190
TRAVAUX DE RÉFECTION DU 12^E RANG ET
DU 13^E RANG À KINGSEY FALLS, SAINTE-ÉLIZABETH-
DE-WARWICK ET SAINTE-SÉRAPHINE
PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 3**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu le décompte progressif n° 3 pour les travaux de réfection du 12^e Rang et du 13^e Rang à Kingsey Falls, Sainte-Élizabeth-de-Warwick et Sainte-Séraphine;
- 2 Il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La ville est autorisée à payer à Les Excavations Yvon Houle et Fils inc. un montant de **UN MILLION CINQ CENT QUARANTE ET UN MILLE TROIS CENTS CINQUANTE-DEUX DOLLARS ET CINQUANTE-CINQ CENTS (1 541 352,55 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif n° 3 préparé par Les Services EXP inc.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Les Excavation Yvon Houle et Fils inc.

2022,237 RACCORDEMENT DU PUITTS D'EAU POTABLE P-2 – Décompte progressif n° 2 – Groupe Gagné Construction inc.

**2022-191 RÉSOLUTION NO 2022-191
RACCORDEMENT DU PUITTS D'EAU POTABLE P-2
PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF N° 2**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu le décompte progressif n° 2 pour les travaux de raccordement du puits d'eau potable P-2;
- 2 Il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La ville est autorisée à payer au Groupe Gagné Construction inc. un montant de **CENT SOIXANTE-SIX MILLE TROIS CENT TRENTE-TROIS DOLLARS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS (166 333,85 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif n° 2 préparé par Les Services EXP inc.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Groupe Gagné Construction inc.

2022,238 PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES – Décompte progressif n° 6 – La Sablière de Warwick Ltée

**2022-192 RÉSOLUTION 2022-192
PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES
EAU POTABLE, ÉGOUTS ET VOIRIE
PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF N° 6**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu le décompte progressif n° 6 pour les travaux de prolongement de la rue des Cèdres;
- 2 Il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La ville est autorisée à payer à La Sablière de Warwick Ltée un montant de **QUARANTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET UN DOLLARS ET DIX-HUIT CENTS (41 961,18 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif n° 6 préparé par Les Services EXP inc.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick Ltée.

2022,239 AMÉNAGEMENT DU PARC DES AÎNÉS – Décompte progressif n° 5 – Gestimaction inc.

La directrice générale mentionne que le décompte progressif n'a pas été reçu. Ce point est reporté à une prochaine session.

2022,240 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – Achat et installation d'un ensemble de flèche pour la camionnette GMC Sierra

Après discussion, il est convenu que le Service des travaux publics utilisera un ensemble de flèche qu'il possède déjà sur un vieux véhicule pour l'installer sur la nouvelle camionnette.

2022,241 PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES – Contrat pour déboisement

**2022-193 RÉSOLUTION NO 2022-193
PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES
CONTRAT POUR DÉBROUSSAILLAGE ET ESSOUCHAGE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a procédé à la construction du prolongement de la rue des Cèdres;
- 2 Il y a lieu que la ville prépare les terrains avant leur vente;
- 3 La firme Hémond Itée a présenté une proposition intéressante pour la ville pour le débroussaillage et l'essouchage des terrains;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls accorde à Hémond Itée le contrat pour le débroussaillage, l'essouchage et végétal des terrains bordant le prolongement de la rue des Cèdres, le tout tel que prévu à la soumission n° T-0461.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants, plus les taxes applicables, pour les fins de la présente résolution :
 - Débroussaillage : **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000,00 \$)**;

- Essouchage et végétal : **DOUZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS (12 900,00 \$) et TRENTE-SIX MILLE DOLLARS (36 000,00 \$)** pour le camion;
- Pelle de drainage : **DEUX MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (2 150,00 \$)**.

3- SOURCE DES FONDS. La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.

4- COPIE. Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Hémond ltée.

2022,242 401, BOUL. MARIE-VICTORIN – Contrat pour installation d'un système de sécurité et contrôle d'accès

**2022-194 RÉSOLUTION NO 2022-194
ÉDIFICE DU 401, BOUL. MARIE-VICTORIN
CONTRAT POUR INSTALLATION D'UN SYSTÈME
DE SÉCURITÉ ET CONTRÔLE D'ACCÈS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville achète l'immeuble au 401, boul. Marie-Victorin et qu'elle va y aménager les bureaux de l'hôtel de ville;
- 2 La ville doit faire installer un système de sécurité et de contrôle d'accès pour cet édifice;
- 3 La firme Électro Alarme a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont disponibles au budget pour ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls accorde à Électro Alarme le contrat pour la fourniture et l'Installation d'un système de sécurité et de contrôle d'accès, le tout tel que prévu à l'estimation budgétaire no 20282633, datée du 3 août 2022.
- 2- DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT MILLE HUIT CENT DIX-SEPT DOLLARS (7 817,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3 SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4 COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Électro Alarme.

2022,243 DÉCORATIONS DE NOËL – Contrat

**2022-195 RÉSOLUTION NO 2022-195
DÉCORATIONS DE NOËL
MANDAT AU SERVICE D'HORTICULTURE
DE CASCADES CANADA ULC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les fêtes de Noël approchent et qu'il y a lieu de décorer l'extérieur des édifices municipaux;
- 2 Des fonds sont disponibles au budget pour ces travaux;
- 3 Le Service d'horticulture de Cascades Canada ULC a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate le Service d'horticulture de Cascades Canada ULC pour procéder à la fourniture, la préparation, à l'installation et à l'enlèvement des décorations de Noël à l'extérieur de ses édifices municipaux.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2022,244 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Activités de financement dans le cadre du Défi Gratte-ciel pour Dystrophie musculaire Canada

**2022-196 RÉOLUTION NO 2022-196
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DANS LE
CADRE DU DÉFI GRATTE-CIEL POUR
DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des membres du Service de sécurité incendie de la ville participent au Défi Gratte-ciel pour la Dystrophie musculaire Canada;
- 2 Le SSI organise des activités de financement pour ce défi et demande à la ville de pouvoir utiliser certains équipements de la ville à cet effet;
- 3 Il y a lieu que la ville encourage cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les membres du Service de sécurité incendie à utiliser du matériel appartenant à la ville dans le cadre des deux activités de financement pour le Défi Gratte-ciel pour la Dystrophie musculaire Canada, édition 2022.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

2022,245 SUP ET CIE – Renouvellement de l'entente pour l'utilisation du parc municipal pour planches à pagaie pour 2023

**2022-197 RÉOLUTION NO 2022-197
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE
POUR L'UTILISATION DU PARC MUNICIPAL
AVEC SUP ET CIE POUR PLANCHES À PAGAIE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2021-85, la ville a signé une entente avec SUP et cie pour l'utilisation du parc municipal où l'organisme offre ses services de location, de formation et autres activités de planche à pagaie;
- 2 L'organisme a connu un bon succès durant la présente saison et aimerait renouveler son entente;
- 3 Il y a lieu de continuer à encourager cet organisme qui a pour mission de faire découvrir ce sport à une clientèle de tous les âges;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à renouveler l'entente intervenue avec SUP et cie pour l'utilisation du parc municipal où l'organisme pourra continuer à offrir ses services de location, de formation et autres activités de planche à pagaie.
- 2- **DURÉE.** La présente autorisation est accordée pour la saison 2023. Elle pourra être reconduite après évaluation.
- 3- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Mme Nancy Beaulieu de SUP et cie.

2022,246 PRÊT D'ÉQUIPEMENTS AUX MUNICIPALITÉS

2022-198 RÉSOLUTION NO 2022-198 AUTORISATION POUR PRÊT D'ÉQUIPEMENTS AUX MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a comme politique de ne prêter aucun de ses équipements à qui que ce soit sans l'adoption d'une résolution à cet effet;
- 2 Il arrive que des municipalités demandent à la ville de leur prêter certains équipements pour faire face à une urgence;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, à prêter des équipements de la ville à des municipalités, en situation d'urgence, qui en feraient la demande. Le prêt sera accordé selon la disponibilité de l'équipement requis.

2022,247 FADOQ – Demande d'un don pour prix de présence

La directrice générale explique la demande de la FADOQ pour un don qui serait remis en prix de présence lors d'une activité tenue cette semaine. Il est convenu que la ville a déjà offert à la FADOQ deux billets pour la Journée internationale des personnes âgées de la MRC d'Arthabaska qui pourront être remis en prix de présence.

2022,248 CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT – Demande de soutien financier 2022-2023

**2022-199 RÉSOLUTION NO 2022-199
CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU
CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT
POUR 2022-2023**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre d'entraide Contact de Warwick est un organisme à but non lucratif qui offre des services multiples dont la population de Kingsey Falls bénéficie;
- 2 Le cadre législatif de la ville lui permet de subventionner un organisme sans but lucratif;
- 3 Un montant sera prévu aux prévisions budgétaires 2023 pour cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre d'entraide Contact de Warwick une contribution financière de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** pour l'exercice 2023.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre d'entraide Contact.

2022,249 DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2022-08 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

**DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2022-08
RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT**

La conseillère **Marie-Josée PLEAU**, par la présente :

- dépose le projet de règlement n° 2022-08 intitulé Règlement concernant la circulation et le stationnement.

2022,250 AFFAIRES NOUVELLES

2022,250.1 VITESSE SUR LA RUE TARDIF

Un conseiller mentionne qu'il y a une personne qui roule à très grande vitesse sur la rue Tardif. Il y a également plusieurs conducteurs qui roulent également à très grande vitesse sur le 12^e Rang.

On souligne que les citoyens qui constatent ces faits doivent téléphoner directement à la Sûreté du Québec.

On demande à la directrice générale d'aviser le policier parrain de la ville.

2022,251 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 10.

Christian Côté
Maire

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière